



# Stage scolaire - Hiver 2026

## GUIDE D'INSCRIPTION



Le stage **du lundi 16 au vendredi 20 février 2026, soit 5 jours**, est ouvert à tous les jeunes **de 9 à 16 ans** souhaitant pratiquer le **ski ou le surf de manière encadrée, quel que soit leur niveau.**

Le Schuss choisit en priorité les enfants dont les dossiers sont complets et par ordre d'arrivée. Une liste d'attente est constituée avec votre accord, pour permettre de compléter le stage en cas de défection.

### Procédure d'inscription :

Pour participer à un stage, votre enfant doit être adhérent au Schuss pour la saison 2025-2026, adhésion prise être en ligne au moment de la validation de la carte neige Médium FFS.

Pour valider l'inscription :

1. Remplir la **pré-inscription en ligne** : (Mise à jour du site en cours !) Le formulaire sera soit disponible sur le nouveau site, soit envoyé par mail à la suite du dépôt du dossier après le 29/11.
2. Télécharger **sur le site** les **documents suivant** :
  - Fiche « en cas d'Accident »
  - « règlement intérieur », contre-signé du jeune
  - Fiche « d'autorisation parentale »
  - le CERFA « fiche Sanitaire de liaison »
3. **Rapporter l'intégralité des documents signés + le règlement de 475 euros** par enfant [chèque - espèces - chèques vacances]. Ce montant inclut le **séjour** en pension complète, le trajet au départ de Valence, l'encadrement par les moniteurs fédéraux, les cours ESF avec le passage des niveaux ESF et les forfaits. NB : *Le Schuss encaisse le règlement du séjour le 1<sup>er</sup> jour du stage.*
4. Une fois votre dossier d'inscription validé (confirmation officielle d'inscription au stage prévue au plus tard le 29 décembre), prendre la **Carte Neige**, option d'assurance **Médium** obligatoire (81 € pour les jeunes nés en 2010 ou après ou 96.40€) **directement sur le site de la FFS**.

### Modalités de validation de l'inscription :

Ce dossier d'inscription doit être **remis impérativement COMPLET** à partir du 29 Novembre

- **Aucune inscription ne sera validée sans que l'intégralité des pièces + le règlement ait été rapportés au club**, soit lors des permanences (lundi de 14h à 17h, mercredi et jeudi de 16h30 à 19h30 et vendredi de 15h à 18h) soit par envoi postal à l'adresse : SCHUSS VALENTINOIS, 74 route de Montélier, 26000 VALENCE

Un **mail de confirmation d'inscription** vous sera adressé au plus tard le 29 décembre vous précisant une date de réunion pré-stage en visio pour l'information sur le déroulement du stage.

### Modalités d'annulation :

Toute annulation doit être adressée par écrit à l'attention de **Marie BONNAND** par mail [mariebonnard-schuss@laposte.net](mailto:mariebonnard-schuss@laposte.net) avec en copie [contact@schuss-valentinois.com](mailto:contact@schuss-valentinois.com) (objet : STAGE SCOLAIRE). Les frais d'adhésion et de carte neige **ne seront jamais remboursés**, de même qu'aucun remboursement ne sera effectué en cas de non-présentation le jour du départ ou de séjour écourté et ce, quel qu'en soit le motif.

En cas d'annulation avant le 16 janvier (1 mois avant), l'intégralité du montant du stage sera restituée.

En cas d'annulation postérieure à cette date, la somme de **80 euros** sera retenue jusqu'au 8<sup>ème</sup> jour précédent le début du stage, elle sera de **140 euros** en cas d'annulation reçue à partir du 9 février (8 jours avant le stage).